



Repos de cycle transformé en congé annuel

Par **vincent2933**, le **29/12/2014 à 12:43**

Bonjour je voudrai savoir si je dépose mon vendredi et samedi en repos compensateur (RC), est ce que mes repos de cycle (RCY) du lundi et mardi sont transformés en congé annuel?

Par **P.M.**, le **29/12/2014 à 15:32**

Bonjour,
A priori, il n'y a aucune raison pour cela, il est même souvent prévu que le repos compensateur ne peut pas être accolé à des congés payés...

Par **vincent2933**, le **29/12/2014 à 15:45**

Merci pour le message

Par **vincent2933**, le **29/12/2014 à 15:50**

J'ai posé cette question car j'ai déposé cette semaine mon lundi, mardi, mercredi en Congé Annuel, jeudi étant jour férié donc rien, et vendredi, samedi en repos compensateur. Et comme je suis en repos de cycle le lundi et mardi, ma direction ma dit que je pouvais pas car sinon je perdrai 2jours de congé annuel.
Du coup j'ai tout à fait le droit de le faire sans perdre de jour de congé annuel ?

Par **P.M.**, le **29/12/2014 à 16:03**

Si vous ne situez pas le problème exact dès le début, on ne peut pas donner une réponse en connaissance de cause...
Donc ce n'est pas l'employeur qui vous oblige à prendre des congés payés mais vous qui le souhaitez et les poser du moins pour ceux qui précèdent le repos compensateur...
D'autre part, on ne sait pas quels jours vous auriez dû travailler pendant cette période et si les congés payés sont gérés en jours ouvrables ou ouvrés

Par **vincent2933**, le **29/12/2014** à **17:33**

Je travaille 6 jours du lundi au samedi (6 jours ouvrables) et j'ai droit à 2 repos de cycle, le lundi et mardi, tout les 6 semaines afin de compenser mes heures de travail. C'est 2 repos de cycle tombe ce lundi et mardi qui arrive.

Cette semaine il y a un jour férié le jeudi, du coup j'ai déposé du lundi à mercredi en CA (= 3 CA) et du vendredi à samedi en RC (= 2 RC) afin de bénéficier mes RCY le lundi et mardi suivant (= 2 RCY).

Et mon employeur n'accepte pas car il considère que je n'ai pas le droit de faire ce système là. Du coup mes 2 RCY et mes 2 RC se transforme en CA et à la place d'avoir 3 jours de congé annuel à déposer j'en ai 7.

Donc ma question c'est, est-ce que j'ai le droit de faire mon système ?

Par **P.M.**, le **30/12/2014** à **09:53**

Bonjour,

Pour que l'employeur vous dise que vous n'avez pas le droit, il faudrait qu'il le démontre et que les règles soient bien établies au départ et d'autre part de savoir si les repos compensateurs qui apparemment correspondent à la compensation d'heures supplémentaires le sont majorations comprises...

Disons qu'en l'occurrence vous perdriez réellement 2 jours de congés payés puisque les RC vous resteraient acquis et à prendre...

Par **Zetma**, le **20/05/2016** à **12:38**

Mon congé annuel se termine le mercredi 18 mai donc je reprends mon travail le jeudi, mon repos de cycle c'est le vendredi après midi et le samedi, mon patron me dit que j'y ai pas droit est ce normale ?

Par **P.M.**, le **20/05/2016** à **13:10**

Bonjour tout d'abord,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...